

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – Fraternité – Justice
MINISTRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE



**Établissement d'Exécution des Travaux Réalisés en Matériaux Locaux
(ETR-ML).
Additif n°3 :
Relatif au concours architectural international pour la conception
d'un monument national à Nouakchott.**

Objet de l'additif : L'additif a pour objet de préciser l'emplacement du monument et sa superficie

L'emplacement définitif du monument et sa superficie ont été fixé définitivement et sont disponible sur le site de l'ETR-ML (www.etrml.mr)

En conséquence, la date limite de dépôt des propositions a été reportée jusqu'au le 15 mars 2023 à 12h TU.

Les autres informations du règlement intérieur du monument objet du présent additif restent inchangées.

Le PR-CPMP/ ETER ML